

La voix d'Haynecourt

L'année 2024



La voix d'Haynecourt - Année 2024

Sommaire

Le mot du Maire

page 2

La vie municipale

pages 3 à 19

La vie communale

pages 20 à 21

La vie associative

page 22

Informations diverses

pages 23 à 27

Contactez la Mairie



Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
de 16h à 17h



Commune-de-haynecourt@orange.fr

03 27 81 99 21



45, rue de Bourlon
59268 HAYNECOURT

Nous suivre



<https://www.facebook.com/haynecourt>



<https://www.haynecourt.fr>

La Vie municipale : Les sujets abordés en conseil municipal sont à retrouver sur le site de la commune - <https://www.haynecourt.fr> onglet : Mairie, puis actes administratifs, puis Procès-verbaux des conseils municipaux et des réunions publiques.



Mesdames, Messieurs,

Alors que s'achève une année riche en défis et en accomplissements, je suis heureux de partager avec vous les moments marquants qui ont jalonné la vie de notre commune en 2024 au travers de la Voix d'Haynecourt.

Ensemble, nous continuons à construire un avenir où chaque génération trouve sa place et s'épanouit pleinement.

Parmi les projets d'envergure de cette année, je tiens à souligner le lancement des travaux de rénovation du Mille Clubs, un lieu emblématique de rencontre et de partage intergénérationnel, qui retrouvera bientôt une nouvelle jeunesse. En parallèle, nous avons amorcé un projet ambitieux et porteur d'avenir : l'installation d'une centrale photovoltaïque. Avec cette initiative, notre commune s'inscrit résolument dans une démarche écologique et responsable, tout en préparant un avenir durable pour nos enfants.

Nous avons toujours à cœur de penser à toutes les générations d'habitants : aux enfants, à qui nous avons offert un bon de rentrée scolaire et un cadeau à Noël, aux parents, célébrés chaque année lors de la fête des Parents et à nos aînés, pour qui nous renouvelons nos attentions en fin d'année. Ces gestes simples, mais significatifs, traduisent notre volonté de prendre soin de chacun d'entre vous.

Ces avancées, comme tous les aménagements que nous réalisons, sont le fruit du travail collectif de votre équipe municipale. Chaque décision est guidée par une ambition commune : améliorer votre quotidien tout en veillant à une gestion rigoureuse des finances communales. Cette responsabilité est au cœur de notre engagement, et nous mettons un point d'honneur à optimiser chaque investissement pour qu'il profite à l'ensemble de la communauté.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre soutien et votre implication dans la vie de notre commune. C'est ensemble, par notre volonté et notre énergie commune, que nous faisons de notre village un lieu de vie chaleureux, dynamique et tourné vers l'avenir.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2025, pleine de bonheur, de santé et de succès.

Avec toute ma considération,

Bernard Hurez

• Les principaux projets de l'année 2024

- Fin de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- Redevance annuelle des logiciels (comptabilité, paye, élections, état civil etc...),
- Réfection d'une partie de la chaussée rue des Chanoines suite aux travaux d'enfouissement (travaux remboursés par l'assurance de l'entreprise)
- Travaux d'accessibilité Mairie,
- Fin des travaux de rénovation de la Sacristie,
- Columbarium,
- Rénovation de la salle du Mille-Clubs.

• Maintien des taux des taxes sans augmentation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que depuis 2021, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes locales et de conserver le taux 2020, en prenant en considération, le transfert obligatoire de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 19.29 %.

Il rappelle aux conseillers municipaux le taux des taxes voté en 2023 :

- Taxe sur le foncier bâti : 5.73 % + 19.29 % = 25.02 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 21.46 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taux qui était gelé sur la base du taux de la taxe d'habitation 2019 à 10,54 % mais, qui devait être voté à nouveau en 2023 : 10, 54 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire ces taux en 2024.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de fixer le taux des taxes pour 2024 à :

- Taxe sur le foncier bâti 25.02 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 21.46 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 10, 54 %

• Vote des subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à reconduire les subventions accordées en 2023 et à se prononcer sur les subventions qui seront versées en 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

- Les restaurants du cœur : 150 €,
- Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Cambrai et ses environs : 100 €,
- Association Arts en Cambrésis : 100 €,
- Harmonie l'Espérance : 350 €,
- Les papillons blancs : 100 €,
- Institut contre le cancer de Lille : 200 €,
- USEP : 200 €,
- Secours populaire Français : 100 €.

- **Budget primitif 2024**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année **2024**.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget **2024** a été voté le **12/04/2024** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région et de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (gros travaux d'investissement).

➤ **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des revenus immobiliers (location logements communaux, redevances pistes et alvéoles, redevance antenne et pour cette année, une indemnité de 10 000 € perçue lors de la signature de la promesse de bail pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les pistes et alvéoles), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les charges courantes (électricité, gaz, pour l'école, la mairie, la salle des fêtes et les bâtiments communaux, fioul pour le Mille-Clubs, les fournitures administratives et d'entretien, primes d'assurance etc...), les salaires du personnel, les indemnités des élus, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et aux administrés (récompenses baccalauréat, bons d'achats scolaires, remboursement du transport scolaire pour les collégiens etc ...), les participations versées au RPI Haynecourt Sancourt Blécourt pour les écoles, la cotisation Défense Extérieure Contre L'Incendie prise en charge par la commune, etc....

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		ANNEE 2024
011	Charges à caractère général	152 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	130 800,00
65	Autres charges de gestion courante	157 360,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
68	Dotations aux provisions	400,00
023	Virement à la section d'investissement	592 790,08
TOTAL		1 034 100,08

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		ANNEE 2024
70	Produits de services	11 600,00
73	Impôts et taxes	100 058,00
74	Dotations, subventions, participations	128 230,00
75	Autres produits de gestion courante	28 200,00
77	Produits exceptionnels	200,00
002	Excédent reporté	765 812,08
TOTAL		1 034 100,08

➤ La fiscalité

Pas d'augmentation, les taux des impôts locaux pour **2024**, restent identiques à ceux de **2020, 2021, 2022 et 2023** :

- . Taxe foncière sur le bâti : 25,02 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 21.46 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,54 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **68 168 €**.

Extrait de la Voix du Nord

« La plus faible taxe du Cambrésis

À l'image du département du Nord, la majorité des taux se stabilise dans le Cambrésis : 105 communes sur 116, soit 90,5 %.

C'est le cas d'**Haynecourt** qui peut se targuer d'avoir la plus faible taxe foncière du territoire avec un « petit » 25,02 %..... »

Pour lire l'article complet :

<https://www.lavoixdunord.fr/1504232/article/2024-09-20/en-hausse-en-baisse-guid-de-vos-impots-locaux-dans-le-cambresis>



Par Diane Bethune

Publié: 20 Septembre 2024 à 19h00

La vie municipale : Quelques sujets abordés en conseil municipal

➤ La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune, à court, à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, du matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), la récupération de la TVA sur les travaux d'investissement, payés en N-2 et éligibles au FCTVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (Travaux d'enfouissement (solde des subventions à percevoir) et rénovation du Mille-Clubs).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		ANNEE 2024
20	Immobilisations incorporelles (PLU, Logiciels)	27 000,00
21	Immobilisations corporelles (Matériel informatique, travaux sacristie, accessibilité mairie, travaux logements communaux etc ...)	82 560,00
23	Immobilisations corporelles en cours (rénovation du Mille-Clubs*)	759 060,08
13	Subventions d'investissement (Remboursement de subvention)	10 000,00
16	Remboursement de la caution des logements communaux loués	2950,00
001	Déficit d'investissement reporté	31 323,84
TOTAL		912 893,92

RECETTES D'INVESTISSEMENT		ANNEE 2024
10	Apports, dotations et réserves	57 846,84
13	Subventions d'investissement (Solde à percevoir pour les travaux d'enfouissement)	261 707,00
16	Encaissement de la caution des logements communaux loués	550,00
021	Virement de la section de fonctionnement	592 790,08
TOTAL		912 893,92

➤ Les subventions d'investissements

- Accordées et prévues au budget :
 - du Département (solde des subventions pour l'enfouissement) : 20 627,00 €
 - du Département : ADVB (Rénovation du Mille-Clubs) : 241 080,00 €
- **Sollicitée, donc non inscrite au budget** :
 - de l'Etat: DETR (Rénovation du Mille-Clubs) : 310 905,00 €

La commune pouvant également solliciter le Fonds de Concours de 50 000 € de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

➤ Décision relative au projet de rénovation de la salle du Mille-Clubs suite au refus de la DETR 2024 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la réunion en date du 22 septembre 2023, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- de lancer l'appel d'offre en conditionnant les travaux de rénovation du Mille-Clubs à l'obtention de la DETR 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter la demande de subvention au titre de la DETR 2024 et à signer tous les documents s'y référant.

Il rappelle aux conseillers municipaux que, les appels d'offre ont été lancés et, que le cabinet CIBLE VRD, leur a présenté les rapports d'analyse des offres le 11 mars dernier.

Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée que, les offres ayant une durée de validité, il conviendrait de notifier les entreprises retenues avant le 11 juillet prochain.

Monsieur le Maire précise que, le conseil municipal ne pouvait pas délibérer avant car, afin de prendre une décision en toute connaissance de cause, nous étions dans l'attente du devis pour la superstructure, imposée pour pouvoir répondre aux normes acoustiques en vigueur et préserver la tranquillité du voisinage. Ce dernier devait nous parvenir, vendredi dernier, mais, nous l'avons reçu le mardi 2 juillet 2024.

Monsieur le Maire souligne que, cette étude et les travaux complémentaires qui en découlent, représentent un effort financier supplémentaire considérable (de 84 007 € 57 HT pour l'étude, la superstructure et la variante imposée correspondante) mais, jugé nécessaire par le conseil municipal, pour le bien-être du voisinage.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, le courrier de notification officiel pour la DETR 2024 n'est pas encore parvenu en mairie car, Monsieur le Sous-préfet, en raison des élections, est en réserve électorale. Mais, fin mai, par échange téléphonique, Monsieur le Sous-Préfet a informé Monsieur le Maire que, notre demande a été refusée cette année et, qu'il conviendrait de refaire une demande pour 2025.

Cependant, Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée que, les services de la Sous-préfecture nous ont recontactés ultérieurement par mail pour nous avertir, que contrairement à ce qu'il nous avait été dit fin mai, nous ne pourrions plus faire de demande pour ce projet car, une seule demande de reconduction est autorisée et nous l'avons faite en 2024.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, la réalisation de ce projet a été conditionnée à l'obtention des deux subventions ADVB et DETR et, que ce refus remet donc en cause cette décision du conseil municipal.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée, qu'il convient de remettre au vote ce projet.

Afin de pouvoir prendre une décision, Monsieur le Maire rappelle que, 756 000 € sont prévus au budget 2024 pour ce projet et, que le coût total TTC des travaux, avec la superstructure, est de 803 247 € 79. Il manque donc, 47 247 € 79, que le conseil municipal peut affecter par décisions modificatives s'il décide de réaliser ce projet.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux quelle suite, ils souhaitent apporter au projet de rénovation du Mille-Clubs, suite au refus de la DETR 2024 :

1/ Abandonner le projet,

2/ valider le projet et faire une demande de subvention à la CAC, au titre du Fonds de Solidarité pour les Villes et les Villages, pour un montant de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- de valider le projet de rénovation de la salle du Mille-Clubs et de réaliser les travaux,
- qu'aucun autre investissement conséquent ne sera réalisé dans la commune jusqu'à la fin de ce mandat,
- de prendre les décisions modificatives au budget 2024 pour pouvoir affecter les fonds nécessaires à la notification des marchés,
- de faire une demande de subvention à la CAC, au titre du Fonds de Solidarité pour les Villes et les Villages, de 50 000 €, pour Lot 7 : Voirie Réseaux Divers, d'un montant de 119 292,80 € HT,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter la demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité pour les Villes et les Villages, pour un montant de 50 000 € auprès de la CAC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité pour les Villes et les Villages avec la CAC et tous les documents s'y référant.

➤ **Décisions modificatives n°1 et n°2 du 5 juillet 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à la décision du conseil municipal de réaliser les travaux de rénovation de la salle du Mille-Clubs, il convient, pour pouvoir notifier le marché, que la totalité des crédits soient disponibles au budget 2024 et donc, d'affecter les 47 247 € 79 manquants au budget 2024 (au chapitre 23), pour pouvoir payer les travaux et notifier les marchés. La somme est arrondie à 48 000 €.

Il poursuit en proposant d'affecter les 3 200 € de taxe d'aménagement, qui n'étaient pas prévus au budget 2024, au projet de rénovation de la salle du Mille-Clubs et de virer 40 000 € du compte 2128 au compte 231 et 4 800 € du compte 6288 au compte 231 (en passant par les comptes 021/023) et, de l'autoriser à prendre les deux décisions modificatives nécessaires pour affecter ces crédits au compte 231.

1/ Décision modificative au budget 2024 n°1 : Ouverture de crédits nouveaux :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitre 011 :

Article 6288 : - 4 800,00 euros

Chapitre 023 :

Article 023 : + 4 800,00 euros

Section d'INVESTISSEMENT :

Recettes :

Chapitre 10 :

Article 10226 : 3 200,00 euros

Chapitre 021 :

Article 021 : 4 800,00 euros

Dépenses :

Chapitre 23 :

Article 231 : 8 000,00 euros

2/ Décision modificative au budget 2024 n°2 : Virements de crédits :

INVESTISSEMENT :

Chapitre 21 :

Article 2128 : - 40 000,00 euros

Chapitre 23 :

Article 231 : + 40 000,00 euros

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de prendre les décisions modificatives au budget 2024 n°1 et n°2 telles que présentées ci-dessus.

- **Décisions relatives aux choix des entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offre lancé pour la rénovation de la salle du Mille :**

1/ Marchés de travaux initiaux :

Vu le code de la commande publique,

Vu la présentation, en date du 11 mars 2024, des rapports d'analyse des offres pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, par le Cabinet CIBLE VRD, aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Rénovation énergétique du Mille-Clubs

<u>Lot 1 : Gros œuvre :</u>	205 190,30 € HT
<u>Lot 2 : Menuiseries Extérieures :</u>	76 960,00 € HT
<u>Lot 3 : Plâtrerie :</u>	81 715,00 € HT
<u>Lot 4 : Plomberie Sanitaires :</u>	69 653,00 € HT
<u>Lot 5 : Electricité :</u>	43 623,11 € HT
<u>Lot 6 : Peinture :</u>	12 851,38 € HT
<u>Lot 7 : Voirie Réseaux Divers :</u>	119 292,80 € HT

2/ Avenant au marché Gros œuvre :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour répondre aux normes acoustiques en vigueur et préserver la tranquillité du voisinage, nous avons réalisé une étude extérieure après les marchés de travaux initiaux ayant fait l'objet de procédure de consultation avec publicité légale. Il souligne que, cette étude, représente un effort financier supplémentaire considérable mais, jugé nécessaire par le conseil municipal, pour le bien-être du voisinage.

Considérant que, suite à cette étude, la mise en place d'une superstructure est nécessaire pour accueillir une isolation acoustique rendue indispensable pour répondre aux normes (solidité de l'ouvrage et normes acoustiques),

Considérant que l'entreprise BONIFACE a déjà dans son lot GROS ŒUVRE, des prestations similaires et, que ces travaux complémentaires de mise en place d'une superstructure représentent un coût supplémentaire de 60 087 € 57 HT soit, environ 30% d'augmentation de masse des travaux pour l'entreprise BONIFACE, ce qui est inférieur au 50% maximum autorisés, conformément de l'article R2194-3,

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de mettre en place une modification de marché (avenant) avec l'entreprise BONIFACE, selon l'article R2194-2 et 3, pour la mise en place de la superstructure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter et réaliser les travaux complémentaires énumérés ci-dessus, rendus nécessaires pour accueillir l'isolation acoustique, d'autoriser Monsieur le Maire à accepter et à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise BONIFACE.



La vie municipale : Quelques sujets abordés en conseil municipal

• Le PLU : Avancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

Par délibération du Conseil Municipal, du 4 mars 2016, la Commune d'Haynecourt a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Où en est la procédure ?

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été redébatues lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

La réunion publique du 18 avril 2024 a permis aux habitants de comprendre ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme, les différentes étapes d'élaboration et de mieux appréhender le contexte législatif dans lequel s'insère la procédure. Cette réunion a également été l'occasion de présenter la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, véritable clef de voûte du PLU.

La procédure s'est poursuivie par la déclinaison, lors de différentes réunions de travail, des pièces réglementaires qui composeront le futur PLU.

Les pièces du PLU en cours de finalisation :

Les élus et les Personnes Publiques Associées se sont réunis le 12 novembre 2024 pour échanger sur les derniers ajustements à apporter au Plan Local d'Urbanisme. Cela a conduit à l'adaptation du plan de zonage, du règlement écrit, ainsi que des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Les dernières pièces du PLU sont en cours de rédaction : la justification des choix, le rapport définitif des Etudes Ecologiques et l'Evaluation Environnementale du document.

Dès la finalisation et la validation des pièces, le PLU devrait pouvoir être « arrêté » lors d'un prochain Conseil Municipal. Ce sera également l'occasion de tirer le bilan de la concertation.

Quelles sont les prochaines étapes ?

La prochaine phase concernera l'Arrêt de Projet tirant le bilan de la concertation du PLU. Cela ne signifie pas la fin de la procédure du PLU, l'Arrêt de Projet signifie que le dossier de PLU est présenté dans sa forme la plus aboutie, la phase « d'écriture » est donc terminée. Ainsi, le PLU est arrêté, mais le projet continu ! C'est donc ce projet finalisé qui sera arrêté en Conseil Municipal et présenté lors des consultations officielles et de l'enquête publique. S'en suivra par la suite une phase de consultation plus administrative :

- La consultation de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) ;
- La consultation des Personnes Publiques Associées et des communes limitrophes qui disposeront d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis ;
- L'Enquête Publique qui permettra à tous de prendre connaissance du PLU et de formuler des remarques ;
- Les ajustements éventuels au dossier de PLU conformément aux remarques des PPA, du public et du Commissaire Enquêteur ;
- L'approbation du PLU en fin d'année 2025.

La vie municipale : Quelques sujets abordés en conseil municipal

• **Projet d'installation de panneaux photovoltaïques :**

En décembre 2024, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres le premier fascicule d'EDF Renouvelables, vous informant du projet de centrale photovoltaïque sur les anciennes pistes.

Pour remise en mémoire, voici l'Edito du maire, paru dans cette diffusion* :

« Madame, Monsieur,

Suite à la fermeture de la BA103 en 2012, notre commune est devenue propriétaire, l 14 octobre 2017, des parcelles situées hors du périmètre clos de l'ancienne base aérienne, appelées pistes et alvéoles.

Historiquement, ces parcelles étaient occupées par les riverains les plus proches. Nous avons donc proposé en priorité aux habitants de louer des alvéoles et bandes herbeuses sous forme d'occupation à titre précaire.

De plus, dans notre PLU, il est prévu une zone paysagère, notamment de chaque côté de la longue piste sud.

Pour le tiers restant, un développeur nous a sollicités pour installer un projet de centrale photovoltaïque. Suite à quoi, le Conseil Municipal, a décidé de lancer un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). Deux sociétés ont répondu à cet appel.

Le Conseil Municipal a retenu l'offre d'EDF Renouvelables et a soumis cette proposition à l'ensemble de la population avant de la valider.

En mai 2023, EDF Renouvelables a présenté le projet à la population et en juin 2023 les habitants d'Haynecourt ont été destinataires de l'enquête correspondante. C'est en septembre 2023, que le Conseil Municipal a voté à la majorité la validation de l'offre d'EDF Renouvelables sous réserve de la prise en compte des observations du Commonwealth et des demandes des riverains, relatives à l'accessibilité dans la mesure du possible.

Avec ce projet, nous participons à l'indépendance énergétique nationale, à la préservation des terres agricoles, mais aussi de l'indépendance financière de notre commune. Comme vous le savez, les subventions et dotations de l'Etat vont être réduites suite au déficit public national et nous devons les anticiper.

Le Maire, Bernard HUREZ »

(*) lettre d'information EDF renouvelables dec 2024 « L'essentiel »

Plan projet :



La vie municipale : De l'implication, des commémorations

- Les animations récréatives pour les jeunes :



Le 7 Mars, Les enfants se sont retrouvés au mille-clubs pour un après-midi jeux de société...

Les travaux de rénovation du mille-clubs ayant débuté en fin d'année, la traditionnelle fête d'Halloween a eu lieu au Parc d'Attractions « Le Fleury »



- Les commémorations :

8 Mai, 14 Juillet, 11 Novembre au cimetière Anglais puis au monument aux morts



Un devoir de mémoire pour se souvenir des événements historiques....



La vie municipale : De l'implication, des commémorations

- Le repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés a de nouveau eu lieu aux salons Saint-Jacques le **jeudi 9 mai 2024**



Soleil, bonne humeur et convivialité au rendez-vous pour cette journée...



Une nouvelle fois, **Patrick Collon** est venu agrémenter cette journée. Chants, histoires ch'ti ont été de mises...



La vie municipale : De l'implication, des commémorations

- **Le petit déjeuner républicain**

Amis, voisins, familles, sont venus nombreux pour partager ce moment convivial !!!



Café, Chocolat chaud, viennoiseries et panier gourmand de la **maison CHARAI**...



La vie municipale : De l'implication, des commémorations

- **La fête communale**

A l'occasion de la fête communale et comme chaque année, les manèges ont pris place au mille-clubs pour divertir les enfants, tout au long du week-end...



Au programme du week-end :

Manèges, barbecue, apéritif concert et repas assuré par le comité des fêtes



Merci à tous les bénévoles pour leur participation et leur investissement !!!



La vie municipale : De l'implication, des commémorations

- Les festivités du 14 juillet

Un après-midi placé sous le signe de la détente.



La journée s'est clôturée avec le défilé au monument aux morts, en présence de l'Harmonie l'Espérance d'Epinoy.



De retour au mille-clubs, petite aubade musicale et pot de l'amitié !!!

La vie municipale : De l'implication, des commémorations

- **Le colis des aînés**

Le samedi 21 décembre, nous avons donné rendez-vous « aux aînés » dans la salle de la mairie. Lors de cette réception conviviale, leur traditionnel colis leur a été remis.



- Le Noël des enfants

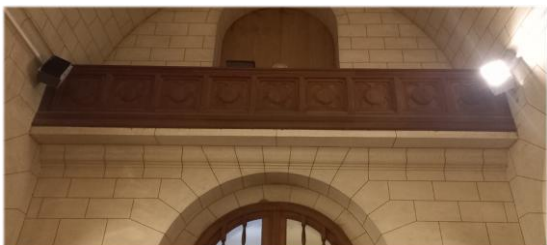
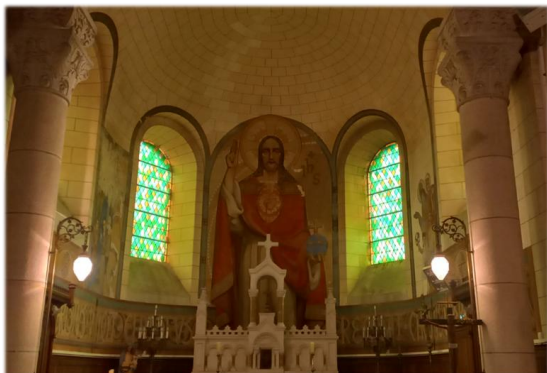
La réception pour le colis des aînés a laissé place à la distribution des cadeaux pour le Noël des enfants le soir même.



Le père Noël est passé dans les rues, accompagné de son âne, pour le plus grand plaisir des enfants...



- Rénovation de l'éclairage de l'église :



- Entretien et renouvellement :



Mise en place d'une seconde table au terrain omnisports



Préparation du futur jardin pédagogique de l'école



Un terrain de pétanque opérationnel

- Les débuts de la rénovation du mille-clubs :



Les membres du comité des fêtes et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et la réussite dans vos projets.

Nous remercions la municipalité ainsi que le SIVOM pour la mise à disposition de ses équipements.

Cette année 2024 a été riche en diverses manifestations :

- Soirée années 80 avec DJ et les délicieuses pizzas d'Aversa Pizza ;
- Une sortie au superbe spectacle STARMANIA à Douai ;
- Un très beau voyage à la Mer de Sable avec de magnifiques spectacles ;
- Notre traditionnelle fête communale en soirée avec ambiance musicale ;
- Une sortie au Parc Le Fleury à un tarif préférentiel ;
- La soirée de clôture du Mille Clubs avec une Partyflette dansante et un orchestre ;
- Une participation au passage du Père Noël.

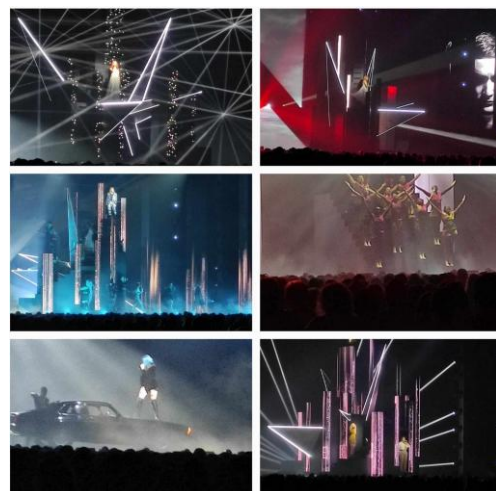
Nous remercions vivement les bénévoles pour leur investissement et pour le travail réalisé.

Avec les travaux du Mille Clubs, en ce début d'année 2025, peu de manifestations possibles à organiser mais nous comptons revenir en force dès cet été !

Nous comptons sur vous pour venir nombreux à nos prochaines manifestations.

Bonne année à toutes et tous

Thierry, président du comité des fêtes



Partyflette Dansante

*Animée par le Duo Jérôme et Marion
et ses musiciens*

**Soirée de clôture du
Mille-Clubs avant travaux**



- **Ils nous ont quittés en 2024 :**

MASSON veuve GUSTIN Georgette décédée à HAYNECOURT (59) le 17/04/2024

DUFOSSÉ Bruno décédé à LILLE (59) le 30/01/2024

THÉRON Jean décédé à CAMBRAI (59) le 11/05/2024

FRÉMÉRY Gilbert décédé à CAMBRAI (59) le 16/10/2024



- **Les naissances en 2024 :**

CARPENTIER Alphonse né à CAMBRAI (59) le 10/01/2024

FERNANDES Giulia née à CAMBRAI (59) le 01/02/2024

DESPIERRE Agathe née à LAMBRES-LEZ-DOUAI (59) le 10/04/2024

SURELLE Ambre né à DECHY (59) le 23/04/2024



- **Le recensement :**

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire
et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis
au contrôle de l'autorité publique (code,
conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Informations diverses

• Les déchetteries de la CAC / Les encombrants :

CAMBRAI					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 30/09)		HEURE D'HIVER (du 01/10 au 31/03)			
Lu	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Lu	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Ma	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Ma	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Me	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Me	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Je	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Je	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Ve	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Ve	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Sa	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Sa	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Di	9h à 12h	-	Di	de 9h à 12h	-

IWUY					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 30/09)		HEURE D'HIVER (du 01/10 au 31/03)			
Lu	9h à 12h15	14h à 18h	Lu	9h à 12h15	14h à 17h15
Ma	9h à 12h15	14h à 18h	Ma	9h à 12h15	14h à 17h15
Me	-	-	Me	-	-
Je	9h à 12h15	14h à 18h	Je	9h à 12h15	14h à 17h15
Ve	-	-	Ve	-	-
Sa	9h à 12h15	14h à 18h	Sa	9h à 12h15	14h à 17h15
Di	-	-	Di	-	-

BLÉCOURT					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 30/09)		HEURE D'HIVER (du 01/10 au 31/03)			
Lu	9h à 13h	14h à 18h	Lu	9h à 13h	14h à 18h
Ma	9h à 13h	-	Ma	9h à 13h	-
Me	-	-	Me	-	-
Je	9h à 13h	14h à 18h	Je	9h à 13h	14h à 18h
Ve	-	-	Ve	-	-
Sa	9h à 13h	14h à 18h	Sa	9h à 13h	14h à 18h
Di	-	-	Di	-	-

MARCOING					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 30/09)		HEURE D'HIVER (du 01/10 au 31/03)			
Lu	9h à 12h15	14h à 18h15	Lu	10h à 12h15	14h à 17h30
Ma	9h à 12h15	14h à 18h15	Ma	10h à 12h15	14h à 17h30
Me	9h à 12h15	14h à 18h15	Me	10h à 12h15	14h à 17h30
Je	9h à 12h15	14h à 18h15	Je	10h à 12h15	14h à 17h30
Ve	9h à 12h15	14h à 18h15	Ve	10h à 12h15	14h à 17h30
Sa	9h à 12h15	14h à 18h15	Sa	10h à 12h15	14h à 17h30
Di	-	-	Di	-	-

NEUVILLE-SAINT-RÉMY					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 30/09)		HEURE D'HIVER (du 01/10 au 31/03)			
Lu	-	-	Lu	-	-
Ma	9h30 à 12h15	de 13h à 18h15	Ma	9h30 à 12h15	13h à 17h30
Me	9h30 à 12h15	de 13h à 18h15	Me	9h30 à 12h15	13h à 17h30
Je	-	-	Je	-	-
Ve	9h30 à 12h15	de 13h à 18h15	Ve	9h30 à 12h15	13h à 17h30
Sa	9h30 à 12h15	de 13h à 18h15	Sa	9h30 à 12h15	13h à 17h30
Di	9h à 12h	-	Di	9h à 12h	-

THUN-L'ÉVÊQUE					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 30/09)		HEURE D'HIVER (du 01/10 au 31/03)			
Lu	9h à 12h	de 14h à 18h	Lu	9h à 13h	14h à 17h
Ma	-	-	Ma	-	-
Me	9h à 12h	de 14h à 18h	Me	9h à 13h	14h à 17h
Je	-	-	Je	-	-
Ve	9h à 12h	de 14h à 18h	Ve	9h à 13h	14h à 17h
Sa	9h à 12h	de 14h à 18h	Sa	9h à 13h	14h à 17h
Di	-	-	Di	-	-

LES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE

Uniquement sur rendez-vous au : **03 58 24 00 00**

Les demandes sont enregistrées et transmises au service collecte de Suez Environnement afin d'organiser les tournées ; un rendez-vous sera fixé avec l'utilisateur.



Les encombrants doivent être triés

Capacité : 2 m³ par passage 2x par an

Ce service n'est pas disponible aux entreprises, artisans et commerçants.

SORTIR LES ENCOMBRANTS
 À partir de 18h30 la veille
 Ils devront être déposés devant les habitations :
 - la veille à partir de 18h30
 - le matin même du jour de l'enlèvement avant 6h

ENCOMBRANTS AUTORISÉS

- LES MÉTAUX**
Somiers métalliques, fer et ferraille divers, équipements ménagers, vieux cycles...
- LES MINÉRAUX**
Déblais, gravats provenant du bricolage familial déposés dans des récipients < 25 kg
- LE BOIS**
à l'exception d'arbres
Meubles divers, portes...
- LES DÉCHETS**
d'équipements électriques et électroniques
- LES ENCOMBRANTS**
Matelas, objets non souillés d'un volume < 1 m³

TOUT RÉCIPIENT SERA EMPORTÉ AVEC LES ENCOMBRANTS !

NE PAS DÉPOSER ▼ NE PAS DÉPOSER ▼ NE PAS DÉPOSER ▼ NE PAS DÉPOSER ▼ NE PAS DÉPOSER

- Déblais, gravats, terre provenant de l'activité des gros ouvrages
- Déchets provenant des établissements artisanaux, industriels, commerciaux et des exploitations agricoles
- Les pneus • Les déchets verts
- Déchets contaminés, les produits à caractère explosif, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les produits phytosanitaires, les produits d'entretien, les bidons de peinture...

(Liste non exhaustive)

Calendrier de collectes 2025

HAYNECOURT

● ORDURES MÉNAGÈRES //
 ■ EMBALLAGES ET PAPIER //
 ▲ VERRE //
 BENNE POUR DÉCHETS VERTS

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
M 1 JOUR DE L'AN	S 1 Ela	S 1 Aubin	M 1 Hugues	J 1 FÊTE DU TRAVAIL	D 1 Justin
J 2 Basile	D 2 Théophane	D 2 Charles le Bon	M 2 Sandrine	V 2 Boris	L 2 Blandine
V 3 Geneviève	L 3 Blaise	L 3 Guénolé	J 3 Richard	S 3 Philippe	M 3 Kévin
S 4 Odilon	M 4 Véronique	M 4 Casimir	V 4 Isidore	D 4 Sylvain	M 4 Clotilde
D 5 Épiphanie	M 5 Agathe	M 5 Olivia	S 5 Irène	L 5 Judith	J 5 Igor
L 6 Méline	J 6 Gaston	J 6 Colette	D 6 Marcellin	M 6 Prudence	V 6 Norbert
M 7 Raymond	V 7 Eugénie	V 7 Félicité	L 7 Jean-Baptiste	M 7 Gisèle	S 7 Gilbert
M 8 Lucien	S 8 Jacqueline	S 8 Jean de Dieu	M 8 Julie	J 8 VICTOIRE 1945	D 8 Pentecôte
J 9 Aix	D 9 Apolline	D 9 Françoise R.	M 9 Gauthier	V 9 Pacôme	L 9 L. DE PENTECÔTE
V 10 Guillaume	L 10 Arnaud	L 10 Vivien	J 10 Fulbert	S 10 Solange	M 10 Landry
S 11 Paulin	M 11 N-D de Lourdes	M 11 Rosine	V 11 Stanislas	D 11 Estelle, Mamert	M 11 Barnabé
D 12 Tatiana	M 12 Félix	M 12 Justine	S 12 Jules	L 12 Achille	J 12 Guy
L 13 Yvette	J 13 Béatrice	J 13 Rodrigue	D 13 Ida	M 13 Roland	V 13 Antoine
M 14 Nina	V 14 Valentin	V 14 Mathilde	L 14 Maxime	M 14 Mathias	S 14 Élisée
M 15 Rémi	S 15 Claude	S 15 Louise	M 15 Paterne	J 15 Denise	D 15 Germaine
J 16 Marcel	D 16 Julienne	D 16 Bénédicte	M 16 Benoît-Joseph	V 16 Honoré	L 16 J.-F. Régis
V 17 Roseline	L 17 Alexis	L 17 Patrice	J 17 Anicet	S 17 Pascal	M 17 Hervé
S 18 Prisca	M 18 Bernadette	M 18 Cyrille	V 18 Parfait	D 18 Éric	M 18 Léonce
D 19 Marius	M 19 Gabin	M 19 Joseph	S 19 Emma	L 19 Yves	J 19 Romuald
L 20 Sébastien	J 20 Almée	J 20 PRINTEMPS	D 20 Pâques	M 20 Bernardin	V 20 Silvère
M 21 Agnès	V 21 Pierre-Damien	V 21 Clémence	L 21 L. DE PÂQUES	M 21 Constantin	S 21 ÉTÉ
M 22 Vincent	S 22 Isabelle	S 22 Léa	M 22 Alexandre	J 22 Émile	D 22 Alban
J 23 Barnard	D 23 Lazare	D 23 Victorien	M 23 Georges	V 23 Didier	L 23 Audrey
V 24 Fr. de Sales	L 24 Modeste	L 24 Catherine	J 24 Fidèle	S 24 Donatien	M 24 Jean-Baptiste
S 25 Conv. de Paul	M 25 Roméo	M 25 Humbert	V 25 Marc	D 25 Sophie	M 25 Prosper
D 26 Paule	M 26 Nestor	M 26 Larissa	S 26 Alida	L 26 Bérenger	J 26 Anthelme
L 27 Angèle	J 27 Honorine	J 27 Habib	D 27 Zita	M 27 Augustin	V 27 Fernand
M 28 Thomas d'Aq.	V 28 Romain	V 28 Gontran	L 28 Valérie	M 28 Germain	S 28 Irénée
M 29 Gildas		S 29 Gwladys	M 29 Catherine	J 29 ASCENSION	D 29 Pierre, Paul
J 30 Martine		D 30 Amédée	M 30 Robert	V 30 Ferdinand	L 30 Martial
V 31 Marcelle		L 31 Benjamin		S 31 Pétronille	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
M 1 Thierry	V 1 Alphonse	L 1 Gilles	M 1 Thérèse de IE-J	S 1 TOUSSAINT	L 1 Florence
M 2 Martinien	S 2 Julien Eymard	M 2 Ingrid	J 2 Léger	D 2 Jour des défunts	M 2 Viviane
J 3 Thomas	D 3 Lydie	M 3 Grégoire	V 3 Gérard	L 3 Hubert	M 3 François-Xavier
V 4 Florent	L 4 J.-M. Vianney	J 4 Rosalie	S 4 François d'A.	M 4 Charles	J 4 Barbe, Barbara
S 5 Antoine	M 5 Abel	V 5 Raïssa	D 5 Fleur, Faustine	M 5 Sylvie	V 5 Gérard
D 6 Mariette	M 6 Octavien	S 6 Bertrand	L 6 Bruno	J 6 Berthille	S 6 Nicolas
L 7 Raoul	J 7 Gaëtan	D 7 Reine	M 7 Serge	V 7 Carine	D 7 Ambroise
M 8 Thibault	V 8 Dominique	L 8 Adrien	M 8 Pélagie	S 8 Geoffroy	L 8 I. Conception
M 9 Amandine	S 9 Amour	M 9 Alain	J 9 Denis	D 9 Théodore	M 9 P. Fourier
J 10 Ulrich	D 10 Laurent	M 10 Inès	V 10 Ghislain	L 10 Léon	M 10 Romaric
V 11 Benoît	L 11 Claire	J 11 Adelphe	S 11 Firmin	M 11 ARMISTICE 1918	J 11 Daniel
S 12 Olivier	M 12 Clarisse	V 12 Apollinaire	D 12 Wilfrid	M 12 Christian	V 12 Jeanne F.
D 13 Henri, Joël	M 13 Hippolyte	S 13 Aimé	L 13 Gérard	J 13 Brice	S 13 Lucie
L 14 FÊTE NATIONALE	J 14 Evrard	D 14 Lubin	M 14 Juste	V 14 Sidoine	D 14 Odile
M 15 Donald	V 15 ASSOMPTION	L 15 Roland, Lola	M 15 Thérèse d'Avila	S 15 Albert	L 15 Ninon
M 16 N-D Mt Carmel	S 16 Armel, Roch	M 16 Edith	J 16 Edwige	D 16 Marguerite	M 16 Alice
J 17 Charlotte	D 17 Hyacinthe	M 17 Renaud	V 17 Baudouin	L 17 Elisabeth	M 17 Gaël, Judicaël
V 18 Frédéric	L 18 Hélène	J 18 Nadège	S 18 Luc	M 18 Aude	J 18 Gatien
S 19 Arsène	M 19 Jean-Eudes	V 19 Emille	D 19 René	M 19 Tanguy	V 19 Urbain
D 20 Marina	M 20 Bernard	S 20 Davy	L 20 Adeline	J 20 Edmond	S 20 Théophile
L 21 Victor	J 21 Christophe	D 21 Matthieu	M 21 Céline	V 21 Rufus	D 21 HIVER
M 22 M.-Madeleine	V 22 Fabrice	L 22 AUTOMNE	M 22 Élodie, Salomé	S 22 Cécile	L 22 Fr.-Xavière
M 23 Brigitte	S 23 Rose de L.	M 23 Constant	J 23 Jean de C.	D 23 Clément	M 23 Armand
J 24 Christine	D 24 Barthélemy	M 24 Thèse	V 24 Florentin	L 24 Flore	M 24 Adèle
V 25 Jacques	L 25 Louis	J 25 Hermann	S 25 Crépin	M 25 Catherine	J 25 NOËL
S 26 Anne, Joachim	M 26 Natacha	V 26 Côme, Damien	D 26 Dimitri	M 26 Delphine	V 26 Etienne, Fany
D 27 Nathalie	M 27 Monique	S 27 Vincent de P.	L 27 Émeline	J 27 s	S 27 Jean
L 28 Samson	J 28 Augustin	D 28 Venceslas	M 28 Simon, Jude	V 28 Jaoq. de la Marche	D 28 Gaspard
M 29 Marthe	V 29 Sabine	L 29 Michel	M 29 Narcisse	S 29 Saturnin	L 29 David
M 30 Juliette	S 30 Flore	M 30 Jérôme	J 30 Bienvenue	D 30 André	M 30 Roger
J 31 Ignace de L.	D 31 Aristide		V 31 Quentin		M 31 Sylvestre



+ infos sur l'Appli



03 27 72 40 00
www.agglo-cambrai.fr
contact@agglo-cambrai.fr

- **Permanences Frances services dans la commune :**

Les permanences ont lieu en Mairie (dans l'attente du camion)

Le Vendredi de 14h à 16h30 en semaine Impaire

Dates des prochaines permanences :

Vendredi 28 Février 2025

Vendredi 14 et 28 Mars 2025

Vendredi 11 et 25 Avril 2025

Vendredi 9 et 23 Mai 2025

Vendredi 6 et 20 Juin 2025

Vendredi 4 et 18 Juillet 2025

Vendredi 1^{er} et 29 août 2025

Vendredi 12 et 26 Septembre 2025

Vendredi 10 et 24 Octobre 2025

Vendredi 7 et 21 Novembre 2025

Vendredi 5 et 19 Décembre 2025

- **Les numéros en cas d'urgence :**

